ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 9302

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur la situation des assistantes maternelles agréées par les conseils généraux, qui souhaitent bénéficier d'un statut professionnel avec une convention collective, d'une meilleure formation et d'une revalorisation de leurs salaires et de leurs retraites. Il lui demande quelle suite il entend réserver à leurs demandes et, en particulier, s'il a l'intention d'ouvrir des négociations avec leurs représentantes.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de leurs tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de 62 propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : M. Alain Néri
Circonscription : Puy-de-Dôme (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9302
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5098
Réponse publiée le : 3 février 2003, page 816